

Bureau	Marseille
Métier	Avocat
Intitulé du poste	Avocat au Département des Sociétés H/F
Type de contrat	CDI

Description du poste

Pour accompagner le développement de ses activités, Fidal recherche pour son bureau de Marseille **un avocat junior en droit des sociétés H/F**.

Au sein d'une équipe dynamique et motivée, vous accompagnerez les clients en conseil en droit des sociétés.

Vous interviendrez au profit d'une clientèle composée de grands groupes et de PME présents dans l'ensemble des secteurs de l'économie, de collectivités publiques, d'associations et d'organismes sans but lucratif, tant au niveau local qu'à l'international.

Rattaché à un Responsable de mission et au Directeur du département droit des sociétés, vous développerez une approche pluridisciplinaire de votre métier, aux côtés de professionnels engagés et attachés à offrir aux clients un accompagnement global.

Vous évoluerez dans un environnement propice au partage de l'expérience et de la connaissance. Grâce à notre direction technique, vous serez alertés en temps réel des évolutions réglementaires et législatives propres à chaque secteur.

Nous avons à cœur de créer les conditions permettant à chacun d'être acteur de son propre développement. A ce titre, vous prendrez rapidement des responsabilités et bénéficierez de formations d'excellence, vous assurant un haut niveau de technicité dès votre arrivée et tout au long de votre carrière.

Profil recherché

Titulaire du CAPA, vous possédez un DJCE ou un Master 2 en droit des sociétés et êtes à la recherche d'une première collaboration.

Ouvert d'esprit et doté d'une grande aisance relationnelle, vous faites preuve d'agilité et de curiosité et avez le goût du travail en équipe.

Votre solide formation juridique, votre esprit d'analyse et de synthèse sont également de précieux atouts.

Une parfaite maîtrise de l'anglais écrit et oral est indispensable.

Vous vous reconnaissez dans cette offre et souhaitez rejoindre le Cabinet Fidal ?
Adressez-nous votre candidature !

Ce poste est également ouvert à toute personne reconnue travailleur handicapé.